



**PROCES VERBAL DE SEANCE
DU 27 JANVIER 2022**

Présents : : MALAVIEILLE Patrick, MONTENEZ Karine, PEREZ Joseph, BALDIT Laurence, BRUN Christian, ARCANGIOLI Annie, MIGLIORE Sébastien, MUNOS Evelyne, JOUVERT Norbert, ~~KORDJANI Anissa~~, DART Didier, EUGENE Pascale, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, KUBICA Marc, JOUVE Rosemonde, DUMAS Hubert, ~~DUMAS Anne-Claire~~, BAUDUCCO Claude, ~~PORTALEZ Marie-Line~~, ~~AKAN Yavuz~~, SOUSTELLE Marie-Claude, MADRIGNAC André, ~~ABEILLON Céline~~, ~~BOUIX Ludovic~~, ~~LAHONDES Amandine~~, ~~BLANCHARD Françoise~~, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

ABEILLON Céline	à	JOUVERT Norbert
DUMAS Anne-Claire	à	BRUN Christian
PORTALEZ Marie-Line	à	SOUSTELLE Marie-Claude
AKAN Yavuz	à	KUBICA Marc
KORDJANI Anissa	à	MIGLIORE Sébastien

Absents : Mesdames LAHONDES et BLANCHARD, Monsieur BOUIX

Monsieur le Maire, avant d'aborder l'ordre du jour de la séance, renouvelle en son nom propre et en celui du Conseil Municipal, ses sincères condoléances à Karine MONTENEZ pour le décès de sa maman.

Il poursuit avec une pensée émue pour toutes les personnes qui nous ont quitté. Il adresse un prompt rétablissement aux élus(es), membres ou anciennement membre de l'assemblée, hospitalisés et bon courage pour ceux qui vont l'être.

Monsieur le Maire, en cette première séance du Conseil Municipal, adresse tous ses vœux pour cette nouvelle année. Placer la commune sous le signe de l'action résolue, et ne pas se laisser impressionner par l'adversité à tous les points de vue. Il adresse des vœux personnels et sincères à chaque membre et que chacun soit percutant dans ses domaines d'intervention.

Monsieur le Maire ajoute que la cérémonie des vœux, une nouvelle fois et en raison de la situation sanitaire, n'a pu s'organiser. Elle sera remplacée, si le contexte s'améliore, par une belle soirée républicaine. L'envie de se retrouver avec la population grand'combienne est présente. C'est aussi la raison pour laquelle le repas des aînés s'organisera dans le courant de l'année selon l'évolution de la situation.

Monsieur le Maire, à ce titre, dresse un point sur la situation sanitaire et le taux de contamination. Il faut rester prudent.

Monsieur le Maire fait le point de la situation sociale et revient sur les mouvements sociaux du jour. Il rappelle l'importance de ne pas augmenter les impôts et donc de contrôler les dépenses de fonctionnement.

Il revient sur les dossiers importants programmés ou en cours sur notre commune :

- 60 jeunes, de 17 à 25 ans, intégreront l'EPIDE le 31 janvier prochain. L'installation de cette structure est une aubaine avec un impact économique pour la ville.
- le projet d'extension-réhabilitation de la maison de retraite « Maurice Larguier ». Il



félicite Madame Hilaire, Directrice, qui assure la gestion quotidienne de l'établissement tout en suivant les travaux. Il fait échos aux scandales d'ORPEA, une chaîne de maison de retraite privée sous le coup de plaintes pour maltraitance.

- Le projet « Pise 2030 » et le travail en collaboration dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain ». Il fait part d'une réunion de travail programmée le lendemain par le Département autour du Plan « Mobilité ». L'avenue Nelson MANDELA est concernée par le sujet.
- Le chantier d'aménagement de l'espace du théâtre de verdure « Frida KHALO » suit son cours de belle manière.

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 décembre dernier.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire propose le rajout de 3 questions :

- Projet d'écoles
- Avenant n°1 – lot 2 – marché public aménagement d'un espace de loisirs
- Appel à projets réhabilitation des aires d'accueil

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

I - Ouverture anticipée des crédits d'investissement – BP 2022

Madame BALDIT rappelle les termes de l'article L. 1612-1 modifié par la Loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 qui permet, dans le cas où une collectivité n'a pas adopté son budget avant le 1^{er} janvier, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Madame BALDIT liste les chapitres et les crédits ouverts.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

II - Participation aux frais de rénovation de façades

Madame BALDIT propose de participer aux frais engagés par Monsieur SALMI Moussa, 13 rue des Prés, pour la rénovation de leur façade, dans la limite de 100 m², à hauteur de 762 €.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

III - Acquisition de capteurs CO2 pour les locaux scolaires

Madame MONTENEZ explique que le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports recommande, dans le cadre de la lutte contre la transmission du SARS -CoV - 2, d'utiliser des capteurs de CO2 pour déterminer la fréquence et la durée d'aération nécessaire dans chaque local ou contrôler le bon fonctionnement de la ventilation mécanique. Des fonds de concours, sur critères d'éligibilité, sont accordés aux collectivités.

Madame MONTENEZ propose d'équiper les 22 classes des établissements scolaires ainsi que la restauration scolaire.

Monsieur le Maire ajoute que les capteurs seront posés par les services techniques. L'aération fait partie des gestes simples. Il apporte tout son soutien aux équipes pédagogiques eu égard à l'organisation et aux enseignements réalisés en fonction



des protocoles changeant.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

IV - Groupement de commandes pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique

Monsieur PEREZ rappelle que depuis le 1er juillet 2004, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence.

Il cite les textes qui permettent à l'ensemble des consommateurs d'énergie, y compris les acheteurs publics, de choisir un fournisseur sur le marché et s'affranchir ainsi du tarif réglementé de vente proposé par l'opérateur historique.

Monsieur PEREZ explique l'intérêt pour la commune d'intégrer un groupement de commande pour l'achat d'énergies destinée à l'alimentation des points de consommation de leurs patrimoines.

En ce sens, il indique que les syndicats de l'Hérault, du Gard, et de l'Aude ont décidé de s'unir pour initier et porter un groupement de commandes. Chaque Syndicat Départemental d'Energies sera l'interlocuteur référent des membres relevant de son territoire. Le syndicat héraultais est désigné coordonnateur du groupement.

Monsieur PEREZ propose d'adhérer au groupement de commandes pour une durée illimitée et de participer aux frais de fonctionnement du syndicat selon les modalités financières telles que précisées dans la convention liant à la commune à ce groupement.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

V - Dissimulation des réseaux : programme d'investissement Impasse des Jardins

Monsieur PEREZ propose de délibérer en faveur de la mise en discrétion, par le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard, des réseaux sur l'impasse des Jardins, quartier des Pelouses.

Cette opération constitue une continuité technique et esthétique via un cheminement piéton qui dessert ce quartier par le centre-ville. Le montant total des travaux s'élève à 217 091.46 € TTC

Ces travaux comprennent :

- | | | |
|---|--|------------------|
| - | Dissimulation des réseaux | 153 600.00 € TTC |
| - | Dissimulation des réseaux de télécommunication | 34 551.24 € TTC |
| - | La création d'un réseau LED coordonné | 28 940.22 € TTC |

La participation prévisionnelle de la commune est fixée à 110 940 € TTC.

Monsieur le Maire remercie Monsieur PEREZ pour son investissement au sein du SMEG. Il ajoute que 70 % de l'éclairage public est passé en LED. Il s'agissait d'un engagement de la campagne électorale.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

VI - Approbation pour l'aménagement des nouveaux ateliers techniques municipaux et demande de subvention auprès de la DETR

Monsieur PEREZ rappelle les décisions des précédentes séances relatives à l'acquisition d'un bâtiment appartenant à Monsieur SERPOUL et ce, pour l'aménagement des ateliers techniques de la ville.

Il indique qu'une étude a été réalisée par un maître d'œuvre. Il détaille le projet et évoque l'opportunité de placer des panneaux photovoltaïques.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 347 600 € HT. Le calendrier prévisionnel établit la réception des travaux fin septembre 2022.



Monsieur PEREZ propose :

- d'approuver l'aménagement des locaux précédemment énoncé
- d'autoriser Monsieur le Maire à répondre à l'appel à projet DETR 2022 (Etat) selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant des travaux H	347 600 €
DETR	86 900 €
Part communale	260 700 €

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agissait, ici aussi, d'un engagement de campagne. La commune a su se saisir d'opportunités. Ces nouveaux locaux apporteront davantage de confort aux agents et seront plus efficaces. La pose de panneaux photovoltaïques est une opération intéressante et en faveur de l'écologie. Le permis de construire sera déposé dans les prochains jours.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

VII - Demande de subvention au titre des amendes de police

Monsieur PEREZ rappelle les termes de l'article L.2334-11 du Code Général des Collectivités territoriales prévoit que les communes peuvent bénéficier de produits issus de la répartition des amendes de police relative à la circulation routière

Il propose de déposer une demande de participation financière au Département dans le cadre des amendes de police au titre de l'année 2022 pour des aménagements de sécurité entre le rond-point TOSCHI et le rond-point PORTAL.

Monsieur PEREZ détaille le projet pour un montant prévisionnel des travaux fixé à 39 892.50 € HT. Il pourrait être financé à hauteur de 60 %.

Monsieur le Maire ajoute qu'il s'agit d'une doctrine, non obligatoire, votée par le Département qui fait le choix de reverser une partie de ces recettes pour les aménagements de sécurité portés par les communes.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

VIII - Autorisation de démolir 3 logements au 2 rue des Cités de la Trouche -

Monsieur le Maire revient sur la fusion entre Habitat du Gard et l'OPH du Pays Grand'Combien débouchant sur la rédaction d'un plan stratégique patrimonial dont l'objectif visait à réhabiliter un parc vieillissant et à lutter contre la vacance de nombreux logements.

C'est la raison pour laquelle Habitat du Gard souhaiterait démolir 3 logements au 2 rue cités de la Trouche.

Monsieur le Maire, au regard de l'article L.443-15-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, propose d'autoriser la démolition desdits logements.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

IX - Subvention à l'Association Départementale des Déportés et Internés, Résistants et Patriotes)

Monsieur le Maire propose d'attribuer, au titre du devoir de mémoire, une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 150 € à l'Association Départementale des Déportés et Internés, Résistants et Patriotes. Il indique que le Monument aux Morts de Nîmes a été rénové et que les noms de tous les déportés du département ont été inscrits. Le nom de grand'combien est cité.

Monsieur le Maire souligne que le 27 janvier est la date de la libération du camp d'Auschwitz

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**



Question complémentaire n°1 : Participation aux projets des écoles

Madame MONTENEZ rappelle que la Commission « Education », pour davantage d'équité, a proposé, en date du 26 novembre 2018, de fixer la participation de la commune aux projets des écoles à hauteur de 20 € par élève scolarisé.

Au regard des effectifs actuels, elle propose les participations suivantes :

Ecole primaire Anatole France	2 740 € (137 élèves)
Ecole primaire Victor Hugo	1 900 € (95 élèves)
Ecole maternelle Jules Ferry	2 200 € (110 élèves)
Ecole maternelle Florian	920 € (95 élèves)
Ecole Saint Pierre	1 000 € (somme forfaitaire pour des frais de transport)

Monsieur le Maire ajoute que la commune, comme le prévoit la loi, participe au financement des écoles privées à hauteur de 34 100 €.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Question complémentaire n°2 : Avenant n°1 au marché public « aménagement d'un espace de loisirs dans la Vallée Ricard » -

Monsieur PEREZ revient sur l'ensemble des décisions prises en faveur de l'aménagement d'un espace de loisirs dans la Vallée Ricard.

Il indique que le lot n°2, portant sur les réseaux humides, a été attribué à la SARL Benoi et qu'au cours des dernières réunions de chantier, des modifications sont apparues nécessaires pour une meilleure adaptation au contexte du terrain et pour une rationalisation du fonctionnement des équipements.

Monsieur PEREZ ajoute que ces modifications accroissent le délai d'exécution des travaux d'une semaine et que ledit avenant porte le montant total des travaux du lot n°2 à 79 977.30 € HT soit 95 972.76 € TTC.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Question complémentaire n°3 : Appel à projet pour la réhabilitation des aires d'accueil

Monsieur le Maire indique que les services de l'Etat ont informé la commune des possibilités de solliciter des subventions exceptionnelles pour la rénovation et la réhabilitation des aires accueils et des terrains familiaux locatifs. Il rappelle le contexte qui a conduit la ville à réaliser le site de l'Habitat Social Adapté.

Monsieur le Maire précise les travaux éligibles. Des travaux de raccordement au réseau pluvial et à l'installation de gouttières sont nécessaires et répondent pleinement aux critères. Le montant prévisionnel des travaux s'élevait à 55 483 € HT soit 66 580 € TTC. L'Etat interviendrait à hauteur de 80 % soit 44 387 €

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

L'ordre du jour étant épuisé, n'ayant pas de questions diverses, la séance est levée à 19 h 45.

Le Maire de la Grand'Combe,
Vice-Président d'Alès Agglomération,
Vice-Président du Département
Patrick MALAVIEILLE